

GESTIONNAIRE DE RESEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRICITE

CATALOGUE DES PRESTATIONS

Clients

Fournisseurs

VERSION ACTUALISEE DU 01 AOUT 2025



Distribuer de l'énergie

Livrer l'énergie en toute sécurité et fiabilité.

GreenAlp est **Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)**, en gaz naturel et en électricité.

Il est chargé de concevoir, construire, exploiter, maintenir, dépanner les réseaux d'électricité et de gaz naturel. Il existe depuis **plus de 100 ans** à Grenoble mais s'est, depuis, étendu en Isère.

GreenAlp exerce ainsi ces activités dans le cadre de contrats de concession :

- avec Grenoble Alpes Métropole, pour les réseaux électriques et de gaz naturel de Grenoble,
- avec le **Syndicat des Energies du Département de l'Isère**, pour les réseaux de gaz naturel et gaz propane de 24 communes iséroises,
- avec les Communes de **Montsapey, Allevard, Presle, Le Moutaret, Pinsot, La Ferrière, Allemont, Villard-Bonnot, Séchillienne, Vinay, Saint-Marcellin et Crêts en Belledonne** territoire de **Saint Pierre d'Allevard** pour leur réseau électrique,
- avec les Communes de **Allemont, Séchillienne, Saint-Marcellin, Villard-Bonnot** pour leur réseau de gaz naturel ou propane.

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par GreenAlp aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé.

GreenAlp se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet de GreenAlp, www.greenalp.fr.



PREAMBULE

Le catalogue constitue l'offre de GreenAlp en matière de prestations aux clients finals et fournisseurs. Le catalogue sera évolutif, notamment s'adapter aux besoins des acteurs du marché : clients, fournisseurs, ELD, responsables d'équilibre.

Les prix mentionnés dans le catalogue s'appliquent à l'ensemble des clients.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final (contrat CARD), par le fournisseur pour le compte du client (contrat unique). Certaines d'entre elles peuvent également être demandées par un tiers, ou par le client final en contrat unique.

Les différentes familles de prestations

Ce catalogue distingue :

- Les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement,
- Les prestations facturées à l'acte selon un barème basé sur les coûts engagés ou défini par la CRE,
- Les prestations facturées sur devis : il s'agit des prestations qui ne peuvent être standardisées.

Ce document ne présente pas les prestations proposées hors monopole.

Une option « express » existe sur certaines prestations : elle est proposée en fonction des disponibilités au tableau de charge.

Des frais sont appliqués par le GRD GreenAlp dans les cas :

- D'annulation tardive d'intervention (moins de 2 jours avant la date programmée)
- D'intervention non réalisée du fait du fournisseur ou du client.

Les principes de facturation

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès. Pour les prestations et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux des niveaux de prix ont été fixés par la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 25 juin 2019, sauf pour les prestations doivent être facturées sur devis. Ces niveaux de prix sont revus chaque année.

Les prix du présent catalogue tiennent compte de l'indexation au 1er août 2025 selon le pourcentage défini par la Délibération n° 2025-162 de la CRE du 19 juin 2025, soit 1,8%.

Les prestations de base

Elles ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Leur coût est pris en compte dans le tarif d'acheminement.

L'option « express », proposée sur certaines prestations, fait l'objet d'une facturation forfaitaire.

Des majorations seront applicables pour les interventions en week-end ou hors heures ouvrées.

Les prestations facturées à l'acte

Il s'agit des prestations les plus fréquentes qui ont pu faire l'objet d'une normalisation.

Les prix indiqués sont exprimés « hors taxes » et concernent les interventions réalisées en heures ouvrées et jours ouvrés (lundi au vendredi).

A titre indicatif, les prix TTC sont calculés et présentés avec une TVA à 20,00 %

L'option « express », proposée sur certaines prestations, fait l'objet d'une facturation forfaitaire qui s'ajoute au prix de la prestation.

Les prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- Des prix figurant dans un bordereau technique pour les opérations standards,
- De coûts standards de main d'oeuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- Des coûts réels pour les cas non prévus au canevas technique

Les canaux de facturation

Les prestations présentées dans le catalogue sont habituellement imputées sur la facture d'acheminement du fournisseur. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement auprès du client final ou du tiers qui effectue la demande (ex : fournisseur pour une demande ne concernant pas le périmètre de ses points de livraison, collectivité locale...).

Les redevances de location ou d'entretien de comptage sont celles définies dans les textes réglementaires en vigueur¹.

¹ Décision du 23 septembre 2005 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Les canaux d'accès

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de service sont précisés dans les fiches correspondantes du catalogue.

Téléphone : 04 76 84 39 00

Email : relation-GRD-F-ELEC@greenalp.fr

Portail : <https://portailfr.greenalp.fr/>

Les standards de réalisation

Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés (sauf mention contraire).

Les jours ouvrés vont du lundi au vendredi, hors jours fériés.

En dehors de ces heures et de ces jours, les heures de main d'oeuvre sont majorées :

- De 100% hors heures ouvrables sauf dimanche et jours fériés
- De 125% les dimanches et jours fériés.

Structure des fiches : Chaque fiche présente les données suivantes

N° de la fiche

Titre de la fiche et famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité.

La description

Elle définit le service et précise dans les grandes lignes les actes associés.

Canaux d'accès et de facturation

Les canaux d'accès et de facturation indiquent par quel moyen le client et/ou le fournisseur peut demander la prestation.

Les prestations élémentaires comprises

Ce paragraphe définit le périmètre du service.

Délais standards de réalisation

Ce paragraphe énonce le délai sous lequel le service est couramment rendu. Il ne constitue en aucun cas un engagement du GRD GreenAlp.

Clauses restrictives

Dans ce paragraphe sont précisées les éventuelles conditions restrictives du service.

Prix

Sauf mention contraire, les standards sont indiqués en jours ouvrés. Certaines prestations offrent la possibilité d'une version « express » optionnelle et payante.

Celle-ci est proposée en fonction des disponibilités.

Les prix mentionnés sont indiqués pour des interventions réalisées en jours et heures ouvrées.

Les prix des matériels ne sont pas toujours compris, notamment dans le cas où c'est au client de fournir ce matériel. Le cas échéant, cela est précisé sur la fiche.

La facturation des services est réalisée sur la facture d'acheminement du Fournisseur auquel le point de livraison est rattaché, sauf mention contraire (cas de facturation directe au client ou à un tiers mandaté par le client). Les principes de facturation sont susceptibles d'évoluer, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires. Il est entendu que les tarifs des prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrées seront l'objet de majorations reflétant les surcoûts générés.

140 A - MISE EN SERVICE/RESILIATION		Clients	C1	Canaux accès	Téléphone
Résiliation sans suppression du raccordement		Fournisseurs	C2-C3-C4	prestation	Mail
Description La prestation de résiliation sans suppression du raccordement consiste en la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre), le cas échéant, la résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur avec le gestionnaire de réseau public de distribution et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.					
PRIX DE LA PRESTATION		La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :			
Pris de la prestation	132,71 € HT	159,25 € TTC	✓ Résiliation administrative		
			Intervention pour :		
			✓ Relevé d'index (ou télé-relevé)		
			✓ Suspension de la fourniture (sauf dans le cas d'un successeur immédiat sur le site)		
Délai standard de réalisation :		Standard : 5 jours ouvrés / Express : 2 jours ouvrés			
Clauses restrictives		La prestation est réalisée sous réserve que : Le changement de RE ait été notifié (réception par GREENALP d'un nouvel accord de rattachement au périmètre du nouveau RE).			

Segment

La cible précise si le service s'adresse au fournisseur et/ou au client final, voire à des tiers, ainsi que les segments de clientèle concernés :

Point de connexion en injection
C1 : Point de connexion auquel est associé un contrat CARD
C2 : Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée
C3 : Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée
C4 : Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique
C5 : Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique

SOMMAIRE

MISE EN SERVICE | RESILIATION

100 A - MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN RACCORDEMENT NOUVEAU
100 B - MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN RACCORDEMENT NOUVEAU
120 A - MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT
120 B - MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT
130 - CHANGEMENT DE FOURNISSEUR
135 - CHANGEMENT DE RESPONSABLE D'ÉQUILIBRE
140 A - RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT [HTA ET BT > 36 KVA]
140 B - RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT [BT ≤ 36 KVA]

MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE

160 A - MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT (HTA ET BT >36KVA)
170 - MODIFICATION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE [HTA ET BT > 36 KVA]
175 - MODIFICATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE SANS IMPACT SUR LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU SUR LA PUISSANCE SOUSCRITE [HTA ET BT > 36 KVA]
180 – MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU DE PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 KVA] OPTION 1
180 – MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU DE PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 KVA] OPTION 2
180 – MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU DE PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 KVA] OPTION 3
180 – MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU DE PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 KVA] OPTION 4
185 - MODIFICATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE SANS IMPACT SUR LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT OU SUR LA PUISSANCE SOUSCRITE [BT ≤ 36 KVA]

INTERVENTION POUR IMPAYES

200A - INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL ET RETABLISSEMENT (SANS COLLECTE DE CHEQUE)
200 B - INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL ET RETABLISSEMENT

TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

300 A - MISE A DISPOSITION COURBES DE MESURE AU PAS 10 MINUTES
300 B - MISE A DISPOSITION HEBDOMADAIRE DE COURBES DE MESURE AU PAS 30 MINUTES
300 C - COLLECTE ET TRANSMISSION RECURRENTTE DE LA COURBE DE CHARGE
320 - TRANSMISSION MENSUELLE DES INDEX
325 – TRANSMISSION DES DONNEES DE CONSOMMATION AGREGEES A LA MAILLE D'UN IMMEUBLE OU D'UN ENSEMBLE RESIDENTIEL
350 - RELEVÉ A PIED
360 - RELEVÉ SPECIAL
365 – CORRECTION D'INDEX DE MISE EN SERVICE, DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR OU DE RESILIATION
370 - PRESTATION ANNUELLE DE DECOMPTE
380 – TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE DE COURBE DE MESURE
385 – TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE D'INDEX
400 - VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA ET DE DECOUPLAGE
410 - VERIFICATION DES PROTECTIONS DECOUPLAGE TIERS AGREE
415 - VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA ET DE DECOUPLAGE TIERS AGREE
420 A - VERIFICATION SUR LE DISPOSITIF DE COMPTAGE

PAGES VERIFICATION D'APPAREILS

8	420 B - VERIFICATION SUR LE DISPOSITIF DE COMPTAGE	40
9	420 C - VERIFICATION SUR LE DISPOSITIF DE COMPTAGE	41
10	440 – INTERVENTIONS SPECIFIQUES SUR DISPOSITIF DE COMPTAGE EN PROPRIETE DE L'UTILISATEUR	42
11	450 A - MISE SOUS / HORS TENSION POUR ESSAI DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	43
12	450 B - MISE SOUS / HORS TENSION POUR ESSAI DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	44
13	460 A - SEPARATION DE RESEAUX	45
14	460 B - SEPARATION DE RESEAUX	46
15		

INFORMATION RESEAU

16	500 A - INFORMATION SUR INCIDENT EN TEMPS REEL	47
17	500 B - INFORMATION SUR INCIDENT EN TEMPS REEL	48
17	550 - INFORMATION DE COUPURE POUR TRAVAUX	49

18 QUALITE DE LA FOURNITURE/ DE L'ALIMENTATION

19		
20	600 – BILANS QUALITE DE FOURNITURE [HTB ET HTA]	50
21	610 – ANALYSE PONCTUELLE DES VARIATIONS LENTES DE TENSION	51
21	620 – ANALYSE PONCTUELLE DE LA QUALITE DE FOURNITURE	52
	660 - MISE EN PLACE D'UNE TELECOMMANDE DES INTERRUPTEURS D'ARRIVEE	53
22	700 – RDV TELEPHONIQUE POUR ANALYSE TECHNIQUE	54

RACCORDEMENT/MODIFICATION DE RACCORDEMENT

23	800 – RACCORDEMENT PROVISoire	55
24	840 - RACCORDEMENT	56
	860 - DEPLACEMENT DE COMPTEUR / DEPLACEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT	57
	870 - DEPLACEMENT D'OUVRAGES AUTRES QUE LE DISPOSITIF DE COMPTAGE OU LE RACCORDEMENT	58
	880 – SUPPRESSION DE RACCORDEMENT	59

25

26 AUTRES PRESTATIONS

27		
28	900 – MODIFICATION DES CODES D'ACCES AU COMPTEUR	60
29	920 – ENQUETE	61
30	940 – INTERVENTION DE COURTE DUREE	62
31	960 – PROTECTIONS DE CHANTIER OU MISE HORS TENSION D'OUVRAGES POUR TRAVAUX	63
32	1000 - MISE EN PLACE D'UN TEST SUR MESURE D'INTEROPERABILITE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	64
33	1020 - MISE EN SERVICE OU RETABLISSEMENT DANS LA JOURNEE [BT ≤ 36 KVA]	65

34

35

36

37

38

39

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX

Transmission de données de relève	C1		C2		C3		C4		C5	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
F350 - Prestation de relève à pied	106,79	128,15	106,79	128,15	106,79	128,15				
F360 - Relevé spécial	67,76	81,31	67,76	81,31	67,76	81,31	67,76	81,31	30,43	36,52
Relevé spécial avec compteur communicant										NF
F365 - Correction index de mise en service, changement Fournisseur ou résiliation										
sans déplacement									27,38	32,86
avec déplacement									65,51	78,61
F370 - Prestation annuelle de décompte										
A courbe de charge	21,08	25,30	21,08	25,30	21,08	25,30	21,08	25,30	21,08	25,30
A index (HTA et BT > 36kVA) avec hébergeur à courbe de mesure et site de décompte en index	272,66	327,19	272,66	327,19	272,66	327,19	272,66	327,19		
A index (BT≤36kVA) avec hébergeur à courbe de mesure et site de décompte en index									153,82	184,58
A courbe de charge avec hébergeur en index et site de décompte à courbe de mesure	438,39	526,07	438,39	526,07						
A index (HTA et BT > 36kVA) avec hébergeur en index et site de décompte à index	690,28	828,34	690,28	828,34	690,28	828,34	690,28	828,34		
A index (BT≤36kVA) avec hébergeur en index et site de décompte à index									556,70	668,04
F380 - Transmission de données historique à la demande		NF		NF						
F385 - Transmission de l'historique d'index				NF		NF		NF		NF
Vérification d'appareils										
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
F400 - Vérification des protections HTA										
vérification des protections HTA	812,51	975,01	812,51	975,01	812,51	975,01				
actes 6 et 7	425,30	510,36	425,30	510,36	425,30	510,36				
vérification des protections de découplage	1052,56	1263,07	1052,56	1263,07	1052,56	1263,07				
actes 6 et 7	425,30	510,36	425,30	510,36	425,30	510,36				
vérification des protections HTA et des protections de découplage	1292,64	1551,17	1292,64	1551,17	1292,64	1551,17				
actes 6 et 7	523,45	628,14	523,45	628,14	523,45	628,14				
F410 - Vérifications d'appareils	425,30	510,36	425,30	510,36	425,30	510,36	425,30	510,36	425,30	510,36
F415 - Vérifications d'appareils	523,45	628,14	523,45	628,14	523,45	628,14				
F420 - Autres vérifications : vérification métrologique										
suite à changement TT/TC HTA	191,16	229,39	191,16	229,39	191,16	229,39				
vérification métrologique du compteur	327,85	393,42	327,85	393,42	327,85	393,42	327,85	393,42	327,85	393,42
vérification visuelle du compteur	133,15	159,78	133,15	159,78	133,15	159,78	133,15	159,78	36,32	43,58
F440 - Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur										
synchronisation du dispositif de comptage	30,74	36,89	30,74	36,89	30,74	36,89	30,74	36,89		
abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur		NF		NF		NF		NF		NF
F450 - Mise sous/hors tension pour essai des installations électriques										
mise sous tension	704,58	845,50	704,58	845,50	704,58	845,50	704,58	845,50	169,98	203,98
mise hors tension	384,42	461,30	384,42	461,30	384,42	461,30	384,42	461,30	102,85	123,42
F460 - Séparation de réseaux										
séparation normale - Avec Plan de Prévention	634,07	760,88	634,07	760,88	634,07	760,88				
séparation normale - Sans Plan de Prévention	339,64	407,57	339,64	407,57	339,64	407,57	241,49	289,79	241,49	289,79
séparation /branchement collectif									241,49	289,79
Séparation/portion réseau BT									241,49	289,79
Information réseau										
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
F500 - Information sur incident en temps réel		NF		NF		NF		NF		NF
F550 - Information coupure pour travaux		NF		NF		NF		NF		NF

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX

Engagements qualité de fourniture	C1		C2		C3		C4		C5	
	HT	TTC								
F600 - Engagements qualité de fourniture										
option 1 : bilan standard semestriel de continuité	289,90	347,88	289,90	347,88	289,90	347,88				
option 2 : bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité	357,65	429,18	357,65	429,18	357,65	429,18				
bilan semestriel supplémentaire	289,90	347,88	289,90	347,88	289,90	347,88				
option 3 : bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité	1405,74	1686,89	1405,74	1686,89	1405,74	1686,89				
bilan semestriel supplémentaire	289,90	347,88	289,90	347,88	289,90	347,88				
F610- Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	422,07	506,48	422,07	506,48	422,07	506,48	422,07	506,48	422,07	506,48
F620- Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	1727,63	2073,16	1727,63	2073,16	1727,63	2073,16	1727,63	2073,16	1727,63	2073,16
F660 - Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée										
Télécommandes 2 directions	785,23	942,28	785,23	942,28	785,23	942,28				
Télécommandes 3 ou 4 directions	843,76	1012,51	843,76	1012,51	843,76	1012,51				
Analyse technique										
F700 - RV téléphonique pour analyse technique	C1		C2		C3		C4		C5	
	HT	TTC								
										NF
Raccordements										
F800 - Raccordements provisoires	C1		C2		C3		C4		C5	
	HT	TTC								
	Barème		Barème		Barème		Barème		Barème	
F840 - Raccordements	Barème/devis									
F860 - Déplacement de compteur/Déplacement ou modification de branchement	Devis									
F870 - Déplacement d'ouvrages (autres que dispositif comptage ou raccordement)	Devis									
F880 - Suppression de raccordement	Devis									
Autres prestations										
F900 - Modification des codes d'accès au compteur	C1		C2		C3		C4		C5	
	HT	TTC								
	114,39	137,27	114,39	137,27	114,39	137,27	114,39	137,27		
F920 - Enquête										
enquête sur place selon demande			101,33	121,60	101,33	121,60	101,33	121,60	30,43	36,52
forfait "agent assermenté" suite à fraude			551,45	661,74	551,45	661,74	551,45	661,74	450,15	540,18
remplacement d'appareil de comptage détérioré par le client			463,89	556,67	463,89	556,67	463,89	556,67	65,38	78,46
forfait régularisation suite utilisation énergie en LS sans prise d'abonnement			ND		ND		ND		126,18	151,42
F940 - Intervention de courte durée	117,77	141,32	117,77	141,32	117,77	141,32	117,77	141,32	30,43	36,52
F960 - Protection de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux										
part fixe	334,99	401,99	334,99	401,99	334,99	401,99	334,99	401,99	334,99	401,99
part variable (/mois)	10,51	12,61	10,51	12,61	10,51	12,61	10,51	12,61	10,51	12,61
autre cas d'isolation du réseau	Devis									
F1000 - Mise en place test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'information			Devis		Devis		Devis		Devis	
F1020 - Mise en service ou rétablissement dans la journée (Super express)									126,18	151,42
F1020 - Mise en service ou rétablissement dans la journée avec point de service équipé d'un compteur communicant (Super express)									50,48	60,58

Autres frais										
Désignation	Description	Services concernés	Segment	HT	TTC	Segment	HT	TTC		
Frais de dédit	Frais correspondant à une annulation de RdV prévu à moins de 2 jours ouvrés	Toutes interventions quel que soit le service	C1-C4	29,80	35,76					
Frais de dédit	2 jours ouvrés	Toutes interventions programmées quel que soit le service	C5	17,34	20,81					
Intervention express	Tout RdV demandé en version express (48h)	Coupage, rétablissement, relevé spécial, modification puissance, enquête, MES	C5	36,47	43,76	C1-C4	59,60	71,52		
Course échouée ou déplacement vain	RdV manqué du fait du client ou du fournisseur	Toutes interventions quel que soit le service	C5	30,43	36,52	C1-C4	116,28	139,54		
Duplicata de document			C1-C5	14,65	17,58					

100 A - MISE EN SERVICE/RESILIATION

Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C4		Mail Portail

Description

La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de connexion, la programmation du (des) compteur(s), le relevé des index et le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre). Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation **186,29 € HT** **223,55 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Mise sous tension de l'installation
- ✓ Programmation du compteur
- ✓ Relevé d'index
- ✓ Rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur ou du responsable d'équilibre

Délai standard de réalisation : Standard : **10 jours** ouvrés / **Express : 5 jours** ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Les travaux de raccordement soient terminés (y compris la télé relevé) et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de GreenAlp ait été réalisée.

Le montant total des travaux ait été réglé.

Le client produise l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation Consuel.

Les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur.

Un accord de rattachement au RE ait été transmis pour les C1, ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité (pour les C2-C4).

Le client ou son représentant soit présent pour le raccordement.

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de connexion, la programmation du (des) compteur(s), le relevé des index et le rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre). Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation **45,48 € HT** **54,58 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Rattachement contractuel au périmètre du fournisseur
- ✓ Mise sous tension
- ✓ Réglage du disjoncteur
- ✓ Relevé d'index

Avec compteur non communicant

- ✓ Programmation du compteur

Avec compteur communicant

- ✓ Programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- ✓ Programmation de la puissance souscrite
- ✓ L'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réenclenchement par le client si l'alimentation a été suspendue

Délai standard de réalisation : Standard : **10 jours** ouvrés / **Express : 5 jours** ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Les travaux de raccordement soient terminés (y compris la télé relevé) et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de GreenAlp ait été réalisée.

Le montant total des travaux ait été réglé.

Le client produise l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation Consuel.

Les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur.

Un accord de rattachement au RE ait été transmis pour les C1, ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité (pour les C2-C4).

Le client ou son représentant soit présent pour le raccordement.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3-C4		Mail Portail

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre) et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation **119,26 € HT** **143,11 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Suppression du cadenas d'exploitation placé sur le disjoncteur principal
- ✓ Rétablissement suite coupure, sans intervention sur les appareils
- ✓ Modification des codes d'accès
- ✓ Vérification visuelle du bon fonctionnement du dispositif de comptage
- ✓ Relevé d'index
- ✓ Rattachement du point de connexion ou du site de production au périmètre du fournisseur ou du RE

Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches n° 160 et 170).

Délai standard de réalisation : 5 jours ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Les parties aient signées un avenant aux conventions de raccordement et d'exploitation.

Le client produise l'attestation de conformité du poste, ou l'attestation Consuel dans le cas où l'installation a fait l'objet d'une rénovation complète.

Les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur.

Un accord de rattachement au RE ait été transmis pour les C1, ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité (pour les C2-C4) ou que le producteur dispose d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection.

Le client, le producteur ou son représentant soit présent.

Une ligne pour le raccordement du télé-report ou du télé-relevé soit disponible.

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre) et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

PRIX DE LA PRESTATION

Avec compteur électronique

Prix de la prestation

27 € HT

32,40 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

✓ Rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur ou du site au périmètre du RE

✓ La transmission des index de mise en service

Avec compteur non communicant, lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite

✓ Le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance d du point de connexion

✓ La vérification de la présence des scellés sur le dispositif de comptage

✓ La vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur

Avec compteur communicant

✓ La programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur

✓ La programmation de la puissance souscrite

✓ L'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client si l'alimentation a été suspendue

PRIX DE LA PRESTATION

Avec compteur communicant

Prix de la prestation

1,48 € HT

1,78 € TTC

Délai standard de réalisation :

Standard : **5 jours** ouvrés / **Express : 2 jours** ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Le client produise l'attestation Consuel dans le cas d'une rénovation complète de son installation.

Le client ou son représentant soit présent.

Le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Portail

Changement de Fournisseur

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur (et du responsable d'équilibre) et la transmission des index de changement de fournisseur.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur
- ✓ La transmission de l'index de changement de fournisseur
- ✓ La modification des codes d'accès (segments C2 C3 C4)

Avec compteur non communicant

- ✓ La prise en charge d'un index auto-relevé cohérent transmis par le client ou le calcul d'un index estimé

Avec compteur communicant

- ✓ La programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- ✓ La programmation de la puissance souscrite
- ✓ Le relevé des index

La mise à zéro des contrôleurs de puissance (servant à la mesure des dépassements) est réalisée lors de la relève de fin de mois. Les interventions complémentaires et les prix des prestations éventuellement nécessaires, sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches 160, 170, 180).

Délai standard de réalisation : Le changement de fournisseur peut être demandé au GRD entre 2 et 60 jours calendaires avant la date J souhaitée.

Le changement de Fournisseur est réalisé entre J et J+21 jours calendaires, au plus près de la date J souhaitée.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Des travaux d'adaptation du dispositif de comptage ou du réseau ne soient pas nécessaires pour assurer leur comptabilité avec le tarif d'acheminement.

135 - MISE EN SERVICE/RESILIATION

Changement de Responsable d'Equilibre

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C1		Mail Portail

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du Responsable d'Equilibre.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Rattachement contractuel au périmètre du nouveau Responsable d'Equilibre
- ✓ Transmission d'un télé-relevé
- ✓ Modification des codes d'accès

Délaï standard de réalisation : Fixé par les règles prises en application de l'article L.321-10 du code de l'énergie.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Le changement de RE ait été notifié (réception par GREENALP d'un nouvel accord de rattachement au périmètre du nouveau RE).

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3-C4		Mail Portail

Description

La prestation de résiliation sans suppression du raccordement consiste en la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre), le cas échéant, la résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur avec le gestionnaire de réseau public de distribution et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation **141,58 € HT** **169,90 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

✓ Résiliation administrative

Intervention pour :

✓ Relevé d'index (ou télé-relevé)

✓ Suspension de la fourniture (sauf dans le cas d'un successeur immédiat sur le site)

Délai standard de réalisation : Standard : **5 jours** ouvrés / **Express : 2 jours** ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Le changement de RE ait été notifié (réception par GREENALP d'un nouvel accord de rattachement au périmètre du nouveau RE).

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

La prestation de résiliation sans suppression du raccordement consiste en la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre), à l'initiative du client ou du fournisseur, le cas échéant, la résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur avec le gestionnaire de réseau public de distribution et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

Cette prestation ne comprend pas le relevé spécial à la demande du fournisseur (se reporter à la fiche 360 pour cette prestation).

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur
- ✓ La transmission des index de résiliation.

Avec compteur non communicant

- ✓ La suspension de l'alimentation si nécessaire
- ✓ Le relevé le cas échéant

Avec compteur communicant

- ✓ La programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur
- ✓ Pour les points de connexion non résidentiels, la suspension de l'alimentation
- ✓ Pour les points de connexion résidentiels, le réglage de la puissance à 3 kVA pendant 7 jours calendaires avant suspension de l'alimentation

Délai standard de réalisation :

Standard : **5 jours** ouvrés / **Express : 2 jours** ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Le changement de RE ait été notifié (réception par GREENALP d'un nouvel accord de rattachement au périmètre du nouveau RE).

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3-C4		Mail Portail

Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT >36kVA)

Description

La prestation consiste à modifier la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion sans modifier la puissance souscrite. Plusieurs cas peuvent être distingués en fonction de la configuration technique du point de connexion.

CAS 1 : INTERVENTION SANS DEPLACEMENT

Prix de la prestation 20,18 € HT 24,22 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Télé-paramétrage du comptage
- ✓ Télé-relevé des index

CAS 2 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT SANS POSE NI CHANGEMENT DE COMPTEUR (réglage simple, MAJ des outils)

Prix de la prestation 185,18 € HT 222,22 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Modification de câblage si nécessaire
- ✓ Dépose relais si nécessaire
- ✓ Remplacement de mémoire et / ou réglage d'horloge
- ✓ Programmation du compteur
- ✓ Relevé d'index

CAS 3 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC POSE OU CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prix de la prestation 463,89 € HT 556,67 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Adaptation éventuelle du panneau de comptage
- ✓ Pose du nouveau compteur et/ ou disjoncteur
- ✓ Pose, dépose ou remplacement d'horloge
- ✓ Programmation du compteur et ou réglage d'horloge
- ✓ Relevé d'index

Délai standard de réalisation : La modification de formule tarifaire est réalisée entre J et J+30 jours calendaires, au plus près de la date J souhaitée

Clauses restrictives

Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées pendant une période donnée, par rapport à une situation régulière.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3-C4		Mail Portail

Modification de puissance souscrite (HTA et BT >36kVA)

Description

Sur demande du client ou du fournisseur et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués,

Principe de facturation : Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d'application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d'observation ne fait pas l'objet d'une facturation additionnelle à celle prévue au contrat.

CAS 1 : INTERVENTION SANS DEPLACEMENT

Prix de la prestation 75,93 € HT 91,12 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Télé-paramétrage du comptage
- ✓ Télé-relevé des index

CAS 2 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET SANS MODIFICATION DE COUPLAGE NI CHANGEMENT D'APPAREIL

Prix de la prestation 75,93 € HT 91,12 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Déplacement pour modification des paramétrages du compteur
- ✓ Réglage disjoncteur
- ✓ Relevé d'index

CAS 3A : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE TC HTA

Prix de la prestation 75,93 € HT 91,12 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Changement de puissance
 - ✓ Paramétrages du compteur
 - ✓ Contrôle de cohérence des TC
 - ✓ Vérification du câblage des TC / TT
- Prestations non comprises**
- ✓ Relevé d'index
 - ✓ Fourniture et pose des TC / TT

Le changement de TC est effectué par le client lui-même, propriétaire de son installation. Une fois cette opération effectuée, le distributeur effectue le changement de puissance et contrôle la chaîne de mesure.

CAS 3B : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT AVEC CHANGEMENT DE TC BT

Prix de la prestation 75,93 € HT 91,12 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Fourniture et remplacement des TC BT
 - ✓ Changement de puissance
 - ✓ Paramétrages du compteur
- Prestations non comprises**
- ✓ Contrôle de cohérence des TC
 - ✓ Vérification du câblage des TC / TT
 - ✓ Relevé d'index

CAS 4 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET MODIFICATION DE COUPLAGE ET SANS CHANGEMENT D'APPAREIL

(avec/sans coupure, dépend du matériel sur place)

Prix de la prestation 75,93 € HT 91,12 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Contrôle de cohérence des TC
- ✓ Vérification du câblage des TC / TT
- ✓ Relevé d'index

La modification de couplage est effectuée par le client lui-même, propriétaire de son installation. Une fois l'opération effectuée, le distributeur effectue le changement de puissance et contrôle la chaîne de mesure.

CAS 5 : INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prix de la prestation 75,93 € HT 91,12 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Installation éventuelle du matériel TST
 - ✓ Dépose ancien compteur et/ou disjoncteur
 - ✓ Adaptation éventuelle panneau comptage
- Prestations non comprises**
- ✓ Fourniture et pose des TC / TT
 - ✓ Pose du nouveau compteur et/ ou disjoncteur
 - ✓ Programmation du compteur
 - ✓ Relevé d'index

Délai standard de réalisation : La modification de formule tarifaire est réalisée entre J et J+30 jours calendaires, au plus près de la date J souhaitée.

175 - MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [HTA et BT > 36 kVA]

Clients		Canaux accès	
Fournisseurs	C2-C3-C4	prestation	Portail

Description

Option 1 : Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur

La prestation consiste en l'activation de l'interface de communication « télé-information client » (TIC) du compteur électronique de l'utilisateur et en un relevé des index.

Option 1 : Mise à disposition de la sortie télé-information du compteur

Prix de la prestation **117,77 € HT** **141,32 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention
- ✓ Relevé d'index

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

180 - MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE

Modification de formule tarifaire d'acheminement, de puissance souscrite ou de type d'alimentation électrique à isopuissance [BT ≤ 36 kVA]

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

Pour les points de connexion en soutirage en BT ≤ 36 kVA, la prestation consiste en la modification de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage raccordement autre que le dispositif d'ouvrage de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

OPTION 1 : MODIFICATION DE LA PUISSANCE SEULE

CAS 1 : AVEC REGLAGE DU DISJONCTEUR

Prix de la prestation 36,31 € HT 43,57 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le réglage du disjoncteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire (systématique avec compteur communicant : voir actes élémentaires de l'option 1 - Cas 7)
- ✓ Le relevé des index

CAS 2 : AVEC CHANGEMENT DU DISJONCTEUR

Prix de la prestation 54,06 € HT 64,87 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur
- ✓ Le réglage du disjoncteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire (systématique avec compteur communicant : voir actes élémentaires de l'option 1 - Cas 7)
- ✓ Le relevé des index

CAS 3 : AVEC REGLAGE DU DISJONCTEUR ET CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prix de la prestation 54,06 € HT 64,87 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement du compteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire
- ✓ Le réglage du disjoncteur
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau)

CAS 4 : AVEC CHANGEMENT DE DISJONCTEUR ET CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prix de la prestation 65,38 € HT 78,46 € TTC

La réduction de puissance souscrite n'est pas facturée.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur
- ✓ Le changement de compteur
- ✓ Le réglage du disjoncteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire
- ✓ Le changement de panneau de comptage si nécessaire
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau)

CAS 5 : AVEC PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

Prix de la prestation 152,66 € HT 183,19 € TTC

La réduction de puissance souscrite n'est pas facturée.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur
- ✓ Le changement de compteur
- ✓ Le réglage du disjoncteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire
- ✓ Le changement de panneau de comptage si nécessaire
- ✓ Le changement de coupe circuit
- ✓ La pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

CAS 6 : AVEC PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

Prix de la prestation 152,66 € HT 183,19 € TTC

La réduction de puissance souscrite n'est pas facturée.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur
- ✓ Le changement de compteur
- ✓ Le réglage du disjoncteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire
- ✓ Le changement de panneau de comptage si nécessaire
- ✓ Le changement de coupe circuit
- ✓ La pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- ✓ Le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

180 - MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

CAS 7 : AVEC PROGRAMMATION DU COMPTEUR COMMUNICANT A DISTANCE

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La programmation de la puissance souscrite
- ✓ La transmission des index

Prix de la prestation 3,57 € HT 4,28 € TTC

Délai standard de réalisation : 1 jour ou à date souhaitée sous réserve de fonctionnement de la télé-opération

OPTION 2 : MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT SEULE

CAS 1 : PASSAGE DE SIMPLE EN DOUBLE TARIF AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de compteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire
- ✓ La pose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire
- ✓ Le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

Prix de la prestation 54,06 € HT 64,87 € TTC

La prestation n'est pas facturée aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

CAS 2 : PASSAGE DE DOUBLE EN SIMPLE TARIF AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de compteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire
- ✓ La dépose d'un relais ou d'une horloge
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire
- ✓ Le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

Prix de la prestation 54,06 € HT 64,87 € TTC

La prestation n'est pas facturée aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

CAS 3 : PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Se reporter au cas 5 de l'option 1

Prix de la prestation 152,66 € HT 183,19 € TTC

La prestation n'est pas facturée aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

CAS 4 : PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Se reporter au cas 6 de l'option 1

Prix de la prestation 152,66 € HT 183,19 € TTC

La prestation n'est pas facturée aux utilisateurs lorsqu'elle est demandée de manière concomitante à une mise en service dans un local avec un compteur programmé sur un tarif en extinction.

CAS 5 : SANS INTERVENTION

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La modification de la formule tarifaire souscrite

Prix de la prestation NF NF

CAS 6 : AVEC PROGRAMMATION DU COMPTEUR SUR SITE

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La programmation du compteur
- ✓ Le relevé des index

Prix de la prestation 36,31 € HT 43,57 € TTC

180 - MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

CAS 7 : AVEC PROGRAMMATION DU COMPTEUR COMMUNICANT A DISTANCE

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La programmation des grilles tarifaires distributeur et/ou fournisseur
- ✓ La transmission des index

Délai standard de réalisation : 1 jour ou à date souhaitée sous réserve de fonctionnement de la télé-opération

CAS 8 : AVEC RELEVÉ D'INDEX SUR COMPTEUR COMMUNICANT

Modification de la formule tarifaire d'acheminement sans impact sur la grille tarifaire

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La modification de la formule tarifaire souscrite
- ✓ La transmission des index

Délai standard de réalisation : 1 jour ou à date souhaitée sous réserve de fonctionnement de la télé-opération

OPTION 3 : MODIFICATION SIMULTANEE DE LA PUISSANCE ET DE LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT

CAS 1 : PASSAGE DE SIMPLE EN DOUBLE TARIF

Prix de la prestation

65,38 € HT

78,46 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur si nécessaire
- ✓ Le changement de compteur si nécessaire
- ✓ Le réglage du disjoncteur
- ✓ La programmation du compteur si nécessaire (systématique avec compteur communicant : voir actes élémentaires de l'option 3 - Cas 5)
- ✓ La pose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- ✓ Le changement du panneau de comptage si nécessaire
- ✓ Le relevé d'index

CAS 2 : PASSAGE DE DOUBLE EN SIMPLE TARIF

65,38 € HT

78,46 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Idem Cas 1

CAS 3 : PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Se reporter au cas 5 de l'option 1

CAS 4 : PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Se reporter au cas 6 de l'option 1

CAS 5 : AVEC PROGRAMMATION DU COMPTEUR COMMUNICANT A DISTANCE

Prix de la prestation

3,57 € HT

4,28 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La programmation de la puissance souscrite
- ✓ La modification de la formule tarifaire souscrite et la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur si nécessaire
- ✓ La transmission des index

OPTION 4 : CHANGEMENT DE TYPE D'ALIMENTATION SANS MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE

Prix de la prestation

152,66 € HT

183,19 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Le changement de disjoncteur si nécessaire
- ✓ Le changement de compteur si nécessaire

Délai standard de réalisation : Standard : 10 jours ouvrés / Express : 2 jours ouvrés

Clauses restrictives

L'augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite est facturée au tarif spécial de 47,47 € TTC pour l'Option 1 - Cas 1 et 7 et pour l'Option 3 - Cas 1 et 5

L'augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après la pause d'un compteur évolué n'est, dans tous les cas, pas facturée.

185 - MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

Option 1 : Activation de la sortie télé-information du compteur électronique

La prestation consiste en l'activation de la sortie télé-information du compteur pour un compteur non communicant et la modification par télé-opération du mode « historique » en « standard » ou inversement pour un compteur communicant,

Option 2 : Remplacement du compteur par un compteur communicant

La prestation consiste en la dépose du compteur en place, la pose d'un compteur communicant et le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau)

Option 1 : Activation de la sortie télé-information du compteur électronique

Prix de la prestation

30,43 € HT

36,52 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention
- ✓ Relevé d'index

Option 2 : Remplacement du compteur par un compteur communicant

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention
- ✓ Relevé d'index

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

La sortie télé-information existe sur le compteur en place, soit accessible et ne soit pas condamnée.

200 A - INTERVENTION POUR IMPAYES

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement (sans collecte de chèque)

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3-C4		Mail Portail

Description

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation (ou la desserte) d'un point de connexion et le relevé des index dans le cadre de la gestion d'un impayé ou d'un manquement contractuel.

Nota : Le distributeur évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end, et jours fériés

COUPURE

Prix de la prestation **138,3 € HT** **165,96 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Suspension de l'alimentation
- ✓ Relevé d'index
- ✓ Collecte de chèque si le fournisseur le demande

RETABLISSEMENT

Prix de la prestation **161,99 € HT** **194,39 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Relevé d'index
- ✓ Rétablissements hauts et bas
- ✓ Collecte de chèque si le fournisseur le demande

Délai standard de réalisation : **10 jours** ouvrés pour la **Coupe**/ **1 jour** ouvré pour le **Rétablissement**
5 jours ouvrés pour la **Coupe**/Le jour même si paiement avant 15h pour le **Rétablissement**

Clauses restrictives

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du Fournisseur ou du Client, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

Suite à la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention de coupure, limitation de puissance ou rétablissement.

Pour les clients résidentiels, le fournisseur respecte en amont de sa demande les règles nationales, et locales (cahier des charges de concession notamment) relatives au traitement des impayés des clients particuliers.

La coupure/limitation peut être conditionnée à la présence du client.

Le distributeur évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end, et jours fériés. Cette prestation est aussi proposée pour les impayés des services généraux des immeubles.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation : réduction de puissance et rétablissement

Avec compteur non évolué	51,3 € HT	61,56 € TTC
Avec compteur évolué	3,28 € HT	3,94 € TTC

Comprend la coupure/limitation et le rétablissement avec 2 interventions entre temps

Prix de la prestation : suspension d'alimentation et rétablissement

Avec compteur non évolué	51,30 € HT	61,56 € TTC
Avec compteur évolué	36,09 € HT	43,31 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Coupure
- ✓ Limitation 1000W (uniquement clients résidentiels)
- ✓ Limitation 3000W (uniquement clients résidentiels)
- ✓ Limitation par pas de 1000 W en cas de compteur communicant
- ✓ Rétablissement

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Coupures basses. Option : prise et transfert de chèque
- ✓ Limitation (1000W ou 3000W). Option : prise et transfert de chèque (uniquement clients résidentiels)
- ✓ Rétablissements bas
- ✓ Coupures et rétablissements hauts

Délai standard de réalisation : **10 jours** ouvrés pour Coupure/Limitations // **le même jour** pour le Rétablissement si demande avant 15h, sinon 1 jour ouvré
Communs d'immeuble : **1 mois**

Clauses restrictives

En cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du distributeur se limite à collecter le chèque de règlement rédigé à l'ordre du fournisseur, et à le lui envoyer.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait d'une opposition physique, la prestation est considérée comme réalisée.

Si lors du déplacement, l'agent du distributeur ne peut pas réaliser la prestation pour des raisons de configuration technique, et qu'une équipe doit ensuite effectuer un second déplacement avec des moyens particuliers, le délai sera de 20 jours ouvrés.

Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées pendant une période donnée, par rapport à une situation régulière.

300 A - TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Mise à disposition de courbes de mesure au pas 10 minutes

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2		Mail Portail

Description

La prestation consiste en le relevé et la transmission (mensuelle, hebdomadaire) de la courbe de mesure au pas 10 minutes, avec correction éventuelle et validation de cette courbe, à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur.

Le gestionnaire de réseau public de distribution précise les modalités de transmission de la courbe de mesure.

Cette prestation est accessible aux utilisateurs dont la puissance souscrite est strictement supérieure à 36 kVA et ne peut être demandée que dans les cas où le dispositif de comptage de l'utilisateur permet de mesurer la courbe de mesure au pas 10 minutes.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des points 10 minutes
- ✓ Envoi au client par mail ou par courrier

Délai standard de réalisation : Hebdomadaire : la courbe de mesure de la semaine S est transmise en semaine S+1

300 B - TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Mise à disposition hebdomadaire de courbes de mesure au pas 30 minutes

Clients	C5	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C5		Mail

Description

La prestation consiste en le relevé et la mise à disposition hebdomadaire de la courbe de mesure au pas 30 minutes, avec correction éventuelle et validation de cette courbe, à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur.

Le gestionnaire de réseau public de distribution précise les modalités de transmission de la courbe de mesure.

Cette prestation est accessible aux utilisateurs dont la puissance souscrite est strictement inférieure à 36 kVA et ne peut être demandée que dans les cas où le dispositif de comptage de l'utilisateur permet de mesurer la courbe de mesure.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des points 30 minutes
- ✓ Envoi au client par mail ou par courrier

Délai standard de réalisation : Hebdomadaire : la courbe de mesure de la semaine S est transmise en semaine S+1

300 C - TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge

Clients	C5	Canaux accès prestation	Espace perso GreenAlp
Fournisseurs	C5		Portail

Description

Option 1 : Transmission récurrente de la courbe de charge

La prestation consiste à collecter la courbe de charge pour un Point de Service actif et à la transmettre au demandeur. Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues de compteur, au pas de 30 minutes.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle. La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 12 mois maximum.

Option 2 : Collecte de la courbe de charge

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de charge au pas 30 minutes pour un Point de Service Actif. La collecte est activée pour une durée de 12 mois maximum.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant
- ✓ La validation de la prise en charge de la transmission récurrente

Délai standard de réalisation : 3 jours ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Le site soit équipé d'un compteur communicant.

Le demandeur garantit disposer d'un consentement exprès du consommateur pour la collecte et la transmission de sa courbe de charge.

320 - TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Transmission historique d'index

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C2-C3-C4		Portail

Description

La prestation consiste en la récupération des index au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur.

La transmission est fondée sur la collecte et la remontée des données.

Si les points de comptage n'ont pas pu être relevés, les données publiées sont une estimation calculée sur la base des historiques de consommation.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des données
- ✓ Enquête et correction éventuelle des éléments en cas d'anomalie
- ✓ Envoi des éléments

Délai standard de réalisation : mensuel

325 - TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel

Propriétaire	Canaux accès prestation	Téléphone Mail
Gestionnaire d'immeuble		
Tiers autorisés		

Description

La prestation consiste à fournir des agrégats de données de consommation à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La vérification de la recevabilité de la demande
- ✓ L'identification des PDL (points de livraison) associés à la demande
- ✓ L'agrégat annuel des consommations des PDL identifiés
- ✓ La transmission du nombre de points de mesure
- ✓ La transmission de la somme des consommations d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse ou regroupement d'adresses), en respectant un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur, et sur une période disponible de 3 par an au maximum à compter de la date de la demande

Délai standard de réalisation : 1 mois à partir de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.

Clauses restrictives

Le demandeur a transmis les éléments nécessaires selon le format demandé (formulaire dûment rempli, fourniture des justificatifs demandés et fichier Excel normé des adresses).

Le demandeur certifie le bien-fondé de sa demande de données agrégées et la véracité des informations communiquées.

Le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-15 du code de l'énergie, à tenir à disposition de GREENALP ou de l'autorité administrative l'ensemble des justificatifs liés à la demande.

Le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-17 du code de l'énergie, à ne pas chercher à reconstituer les données individuelles de comptage des personnes physiques ou morales concernées par les consommations agrégées à la maille immeuble, sauf autorisation expresse de chaque occupant.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C4		Mail Portail

Relève à pied

Description

Cette prestation s'adresse aux clients dont le compteur est resté inaccessible de leur fait et refusant après relances du GRD, la pose d'un compteur avec activation du dispositif de télécommunication.

Sa mise en place permet de facturer à ces utilisateurs les surcoûts générés du fait du maintien du relevé à pied.

Les vérifications portent sur le fonctionnement apparent des appareils de comptage et sur les données du comptage (index, paramétrages ...).

PRIX DE LA PRESTATION (HTA et BT > 36kVA)

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

✓ le relevé sur site des données de comptage

Prix de la prestation

106,79 € HT/mois

128,15 € TTC/mois

Délai standard de réalisation :

Selon le calendrier de relevé défini par GreenAlp

Clauses restrictives

La prestation n'est plus facturée lorsque le client permet la pose d'un compteur évolué et/ou l'activation du dispositif de télécommunication en rendant l'accès à GreenAlp au dispositif de comptage

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Relevé spécial

Description

Il s'agit d'un relevé effectué sur demande dans les cas suivants :

- ✓ Demande expresse pour résiliation
- ✓ Doute sur consommation
- ✓ Présomption d'erreur de relevé

Les vérifications portent sur le fonctionnement apparent des appareils de comptage et sur les données du comptage (index, paramétrages ...).

PRIX DE LA PRESTATION (HTA et BT > 36kVA)

Prix de la prestation **67,76 € HT** **81,31 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Déplacement d'un agent technique ou télé-relève
- ✓ Lecture des index
- ✓ Selon les cas, remise à zéro des dépassements
- ✓ Mise à disposition de l'information

PRIX DE LA PRESTATION (BT ≤ 36kVA) Avec compteur non communicant

Prix de la prestation **30,43 € HT** **36,52 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Déplacement d'un agent technique ou télé-relève
- ✓ Lecture des index
- ✓ Selon les cas, remise à zéro des dépassements
- ✓ Mise à disposition de l'information

PRIX DE LA PRESTATION (BT ≤ 36kVA) Avec compteur communicant

Prix de la prestation **NF *** **NF**

* Pour un consommateur équipé d'un compteur évolué silencieux (ayant déjà communiqué mais ne communiquant plus depuis moins de 2 mois) et les clients ne pouvant être équipés d'un compteur évolué pour raisons techniques du GRD, NF dans la limite de 2 fois par an, ensuite, il est facturé comme la prestation ci-dessus (BT ≤ 36kVA)

Délai standard de réalisation : Standard : **10 jours** ouvrés/**Express 2 jours** ouvrés

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Correction d'index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation

Description

Cette prestation permet aux utilisateurs de contester, dans les 3 mois, un index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation à l'exception des utilisateurs mensualisés, pour lesquels le délai de contestation est porté à 12 mois.

Cette prestation comprend deux options.

OPTION 1 : intervention sans déplacement

Prix de la prestation **27,38 € HT** **32,86 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Analyse des consommations sans se déplacer sur la base d'un auto-relevé daté ou d'un état des lieux du consommateur transmis au gestionnaire de réseau de distribution par le fournisseur et correction de l'index le cas échéant.

OPTION 2 : intervention avec déplacement

Prix de la prestation **65,51 € HT** **78,61 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Le distributeur se déplace pour relever l'index mis en cause, puis l'analyse et procède à la correction le cas échéant. La prestation comprend un déplacement unique du distributeur.

La prestation est gratuite dans les cas suivants :

- ✓ L'anomalie concerne un index relevé par le distributeur
- ✓ L'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé est supérieur à 4 000 kWh pour les utilisateurs résidentiels, et supérieur à 8 000 kWh pour les utilisateurs professionnels, dans le cas d'une contestation d'index de changement de fournisseur

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Prestation annuelle de décompte

Description

Un point de comptage est en décompte lorsqu'il est raccordé indirectement au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire d'installations électriques privatives appartenant à un tiers appelé hébergeur.

La prestation est réservée aux points de comptage en décompte pour lesquels il existe au moment de la demande un contrat en vigueur avec GREENALP relatif à l'acheminement.

La prestation consiste, pour une installation raccordée indirectement au réseau public de distribution par l'intermédiaire des installations électriques privatives appartenant à un tiers, à effectuer le relevé, le contrôle et les calculs de décompte en vue de l'affectation des flux de soutirage et/ou d'injection au périmètre d'un responsable d'équilibre et de la publication des données de comptage.

HEBERGEUR DISPOSANT D'UN SERVICE DE COMPTAGE A COURBE DE CHARGE

<i>Prix de la prestation</i>	21,08 € HT/an	25,30 € TTC	A courbe de charge
<i>Prix de la prestation</i>	272,66 € HT/an	327,19 € TTC	A index (HTA et BT > 36kVA)
<i>Prix de la prestation</i>	153,82 € HT/an	184,58 € TTC	A index (BT ≤ 36kVA)

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Elaboration et gestion du contrat de service de décompte
- ✓ Location et entretien du matériel de comptage
- ✓ Contrôle du matériel de comptage
- ✓ Relevé et exploitation des données du point de comptage en décompte
- ✓ Validation, correction et mise à disposition des données
- ✓ Décompte des flux du site hébergeur
- ✓ Transmission des flux, après décompte, à RTE ou au RE du client hébergeur

HEBERGEUR DISPOSANT D'UN SERVICE DE COMPTAGE A INDEX

<i>Prix de la prestation</i>	438,39 € HT/an	526,07 € TTC	A courbe de charge
<i>Prix de la prestation</i>	690,28 € HT/an	828,34 € TTC	A index (HTA et BT > 36kVA)
<i>Prix de la prestation</i>	556,70 € HT/an	668,04 € TTC	A index (BT ≤ 36kVA)

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Elaboration et gestion du contrat de service de décompte
- ✓ Location et entretien du matériel de comptage
- ✓ Contrôle du matériel de comptage
- ✓ Relevé et exploitation des données du point de comptage en décompte
- ✓ Validation, correction et mise à disposition des données
- ✓ Décompte des flux du site hébergeur
- ✓ Transmission des flux, après décompte, à RTE ou au RE du client hébergeur

Délai standard de réalisation :

- Transmission des courbes de mesure : **mensuelle**
- Transmission des index en HTA et BT > 36kVA : **mensuelle**
- Transmission des index en BT ≤ 36kVA : **mensuelle**

Cette prestation est facturée, par point de comptage en décompte augmentés des montants égaux à ceux prévus pour les composantes de gestion et de comptage dans le tarif d'utilisation d'un réseau public d'électricité dans le domaine de tension HTA ou BT en vigueur. Les composantes sont prises en compte en fonction de la puissance de soutirage de l'utilisateur en décompte. La composante annuelle de gestion prise en compte est celle prévue dans les cas où le contrat d'accès est conclu par l'utilisateur.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de :

Le site hébergeur ait fait jouer son éligibilité.

Le site hébergeur soit équipé d'un compteur à courbe de charge.

Il existe au moment de la demande un contrat en vigueur avec GREENALP relatif à l'acheminement pour le point de comptage en décompte considéré.

Un contrat de service de décompte relatif au point de comptage en décompte considéré soit signé.

380 - TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Transmission de l'historique de courbe de mesure

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C4		Mail Portail

Description

La prestation consiste en la récupération de la courbe de mesure au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier.

L'autorisation désignant le tiers mandaté par le(s) client(s) doit être adressée au gestionnaire de réseau de distribution lors de la demande de prestation par le tiers.

Cette prestation ne peut être demandée que pour une période au cours de laquelle la courbe de mesure a été mesurée par le dispositif de comptage de l'utilisateur et stockée.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des données
- ✓ Envoi au client par mail ou par courrier

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de :

Confidentialité : nécessité que le client ait donné mandat à son fournisseur (prévu au contrat GRD-F).

Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an.

385 - TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Transmission de l'historique d'index

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

La prestation consiste en la récupération des index au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier. L'autorisation désignant le tiers mandaté par le(s) client(s) doit être adressée au gestionnaire de réseau de distribution lors de la demande de prestation par le tiers.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Récupération des données
- ✓ Envoi au client par mail ou par courrier

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de :

Confidentialité : nécessité que le client ait donné mandat à son fournisseur (prévu au contrat GRD-F).

Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3		Mail Portail

Description

La prestation consiste en la séparation de l'installation, le contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure et de la conformité des réglages des protections ainsi que la remise en exploitation.

Quand la vérification est effectuée par un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau, la présence de ce dernier est cependant obligatoire.

La réglementation NF C13-100 oblige légalement les clients propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections une fois par an.

INTERVENTION POUR VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA

<i>Prix de la prestation</i>	812,51 € HT	975,01 € TTC	Ensemble de la prestation
	425,30 € HT	510,36 € TTC	Actes 6 et 7

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ 1 - les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- ✓ 2 - l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- ✓ 3 - la vérification des protections HTA (y compris protection wattmétrique homopolaire Pwh si existante) et / ou des protections de découplage et selon les cas leur réglage
- ✓ 4 - la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension)
- ✓ 5 - la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- ✓ 6 - la vérification des travaux effectués
- ✓ 7 - la remise en exploitation

INTERVENTION POUR VERIFICATION DES PROTECTIONS DE DECOUPLAGE

<i>Prix de la prestation</i>	1052,56 € HT	1263,07 € TTC	Ensemble de la prestation
	425,30 € HT	510,36 € TTC	Actes 6 et 7

INTERVENTION POUR VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA et DE DECOUPLAGE

<i>Prix de la prestation</i>	1292,64 € HT	1551,17 € TTC	Ensemble de la prestation
	523,45 € HT	628,14 € TTC	Actes 6 et 7

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

410 - VERIFICATION D'APPAREILS

Prestation pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Description

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection de découplage des installations électriques d'un client par un prestataire agréé.

L'intervention de Greenalp est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

425,30 € HT

510,36 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La vérification des travaux effectués
- ✓ Les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

415 - VERIFICATION D'APPAREILS

Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3		Mail Portail

Description

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification simultanée du dispositif de protection HTA de découplage des groupes électrogènes des installations électriques d'un client par un prestataire agréé.

L'intervention de Greenalp est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation **523,45 € HT** **628,14 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La vérification des travaux effectués
- ✓ Les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

Vérification sur le dispositif de comptage

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3		Mail Portail

Description**OPTION 1 : Vérification métrologique du compteur**

La prestation consiste en la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat de vérification métrologique.

OPTION 2 : Vérification de la chaîne de mesure (HTB et HTA)

Pour les points de connexion en HTB et HTA, la prestation consiste en la vérification de la cohérence métrologique de l'installation et en la vérification du câblage des transformateurs de tension et de courant.

OPTION 3 : Vérification visuelle du compteur (HTA)

A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage.

PRIX DE LA PRESTATION**OPTION 1 : Vérification métrologique du compteur**

Prix de la prestation 327,85 € HT 393,42 € TTC

Opération non facturée si un défaut est constaté sur le compteur

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)
- ✓ Vérification métrologique
- ✓ Contrôle de cohérence des TC
- ✓ Dépose des appareils de vérification
- ✓ Relevé d'index

OPTION 2 : Vérification de la chaîne de mesure (HTB et HTA)

Prix de la prestation 191,16 € HT 229,39 € TTC

- ✓ Contrôle de cohérence des TC
- ✓ Vérification du câblage des TC / TT
- ✓ Relevé d'index

OPTION 3 : Vérification visuelle du compteur (HTA)

Prix de la prestation 133,15 € HT 159,78 € TTC

- ✓ Déplacement d'un agent technique
- ✓ Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage
- ✓ Relevé d'index

La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.

Prestations non comprises : fourniture et pose des TC / TT

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

Clauses restrictives

La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C4		Portail

Description**OPTION 1 : Vérification métrologique du compteur**

La prestation consiste en la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat de vérification métrologique.

OPTION 2 : Vérification visuelle du compteur (BT > 36 kVA)

A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation **327,85 € HT** **393,42 € TTC**

Opération non facturée si un défaut est constaté sur le compteur.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)
- ✓ Vérification métrologique
- ✓ Contrôle de cohérence des TC
- ✓ Dépose des appareils de vérification
- ✓ Relevé d'index

OPTION 2 : Vérification visuelle du compteur (BT > 36 kVA)

Prix de la prestation **133,15 € HT** **159,78 € TTC**

La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.

- ✓ Déplacement d'un agent technique
- ✓ Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage
- ✓ Relevé d'index

Délai standard de réalisation : 10 jours ouvrés

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

OPTION 1 : Vérification métrologique du compteur

La prestation consiste en la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat de vérification métrologique.

OPTION 2 : Vérification visuelle du compteur (BT ≤ 36 kVA)

A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage. Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.

PRIX DE LA PRESTATION

OPTION 1 : Vérification métrologique du compteur

Prix de la prestation 327,85 € HT 393,42 € TTC

OPTION 2 : Vérification visuelle du compteur (BT ≤ 36 kVA)

Prix de la prestation 36,32 € HT 43,58 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)
 - ✓ Vérification métrologique
 - ✓ Dépose des appareils de vérification
 - ✓ Relevé d'index
-
- ✓ Déplacement d'un agent technique
 - ✓ Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage
 - ✓ Relevé d'index

La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.

Délai standard de réalisation :

Standard 1 : **2 jours** ouvrés pour contact client

Standard 2 : Respect de la **date convenue** avec le client

Clauses restrictives

La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Description

Prestation 1 : Synchronisation du matériel de comptage

Pour les points de connexion, la prestation consiste à mettre à jour le calendrier du dispositif de comptage, programmer les changements d'heure légale (d'hiver / d'été) et mettre à l'heure le matériel en cas de dérive.

Prestation 2 : Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur

Lorsque le dispositif de comptage fonctionne, la prestation consiste en le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage, avec mise à jour du système d'information et modification de la composante annuelle de comptage.

Lorsque l'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur est défectueux, la prestation consiste en le remplacement du dispositif de comptage, la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage, la mise en exploitation du dispositif de comptage et le relevé des compteurs (ancien et éventuel nouveau).

PRIX DE LA PRESTATION

Prestation 1 : Synchronisation du matériel de comptage

Prix de la prestation 30,74 € HT 36,89 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention

Prestation 2 : Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur

Prix de la prestation NF NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Intervention

Délai standard de réalisation : Standard : réalisée à une **date convenue** avec le demandeur

450A - VERIFICATION D'APPAREILS

Mise sous / hors tension pour essai des installations électriques

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3- C4		Mail Portail

Description

Le distributeur assure la mise sous / hors tension dans le respect des dispositions contractuelles.

Pour les points de connexion en HTB, HTA, BT > 36 kVA et BT ≤ 36 kVA non résidentiels, la prestation consiste en la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur.

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par le gestionnaire de réseau public de distribution. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le gestionnaire de réseau public de distribution.

PRIX DE LA PRESTATION

	Mise sous tension		
<i>Prix de la prestation</i>	704,58 € HT	845,50 € TTC	
	Mise hors tension		
<i>Prix de la prestation</i>	384,42 € HT	461,30 € TTC	

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Pose d'un compteur
- ✓ Programmation du compteur
- ✓ Relevé d'index

Délai standard de réalisation : Standard : **10 jours** ouvrés/**Express 5 jours** ouvrés

Clauses restrictives

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation concernée et sa durée maximale est définie par le Gestionnaire de Réseau de Distribution lors de la demande. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le GRD.

450B - VERIFICATION D'APPAREILS

Mise sous / hors tension pour essai des installations électriques

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la mise sous / hors tension dans le respect des dispositions contractuelles.

PRIX DE LA PRESTATION

	Mise sous tension		
<i>Prix de la prestation</i>	169,98 € HT	203,98 € TTC	
	Mise hors tension		
<i>Prix de la prestation</i>	102,85 € HT	123,42 € TTC	

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Traitement administratif
- ✓ Pose d'un compteur
- ✓ Programmation du compteur
- ✓ Relevé d'index

Délai standard de réalisation : Standard : **10 jours** ouvrés/**Express 5 jours** ouvrés

Clauses restrictives

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation concernée et sa durée maximale est définie par le Gestionnaire de Réseau de Distribution lors de la demande. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité Consuel, le point de connexion concerné est mis hors tension par le GRD.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3		Mail Portail

Description

La prestation, qui permet de mettre hors tension l'installation pour entretien ou travaux, consiste en la réalisation de la séparation de réseaux, conformément à la publication UTE C18-510, et la remise en exploitation. Pour les points de connexion en HTB et HTA, la prestation inclut en outre les manœuvres des organes de coupure pour assurer la continuité du réseau et l'ouverture des appareils d'alimentation (ou de desserte) du poste de l'utilisateur.

PRIX DE LA PRESTATION

<i>Prix de la prestation</i>	<i>Sans Plan de Prévention</i>	
	339,64 € HT	407,57 € TTC
	<i>Avec Plan de Prévention</i>	
	634,07 € HT	760,88 € TTC

Principe de facturation :

Prestation facturée selon forfait en jours ouvrés. En dehors des heures ouvrées facturation majorée selon prix définis au préambule.

Les temps d'attente éventuels au-delà de 30 minutes au moment de la déconsignation sont également facturables sur la base des coûts standards de main d'œuvre.

Délai standard de réalisation : 21 jours calendaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Intervention sur place pour :

- ✓ Manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau
- ✓ Ouverture des appareils
- ✓ Pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte
- ✓ Remise d'une attestation de séparation de réseau

A l'issue des travaux :

- ✓ Contrôle de l'installation
- ✓ Récupération de l'attestation de séparation de réseau
- ✓ Enlèvement des cadenas et remise sous tension de l'installation

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C4-C5		Portail

Description

La prestation, qui permet de mettre hors tension l'installation pour entretien ou travaux, consiste en la réalisation de la séparation de réseaux, conformément à la publication UTE C18-510, et la remise en exploitation.

PRIX DE LA PRESTATION

	Branchement individuel	
	241,49 € HT	289,79 € TTC
	Branchement collectif	
<i>Prix de la prestation</i>	241,49 € HT	289,79 € TTC
	Portion de réseau BT	
	241,49 € HT	289,79 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Intervention sur place pour :

✓ Retrait des fusibles

ou

✓ Ouverture des coupe-circuits

✓ Pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte

✓ Vérification d'absence de tension et remise d'une attestation de séparation de réseau.

A l'issue des travaux :

✓ Contrôle de l'installation

✓ Récupération de l'attestation de séparation

✓ Enlèvement des cadenas et remise sous tension de l'installation

Nota : Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, GreenAlp peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).

Délai standard de réalisation : 21 jours calendaires

Information sur incident en temps réel

Clients	C1-C2-C3	Canaux accès	N° d'appel
Fournisseurs		prestation	

Description

Le distributeur met à disposition des clients HTA les informations dont il dispose sur les incidents sur le réseau qui entraînent des interruptions de fourniture.

Le distributeur propose les prestations suivantes :

Pour tous les PDL HTA : Information sur les incidents en temps réel.

PRIX DE LA PRESTATION*Prix de la prestation***NF****NF**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

✓ Mise à disposition d'un numéro d'appel

Délai standard de réalisation :

Message d'incident activé dans les **5 min** suivant le début de l'incident Maj. sur serveur vocal dans les **15 min** suivant chaque phase d'évolution de l'incident

Information sur incident en temps réel

Clients	C4-C5	Canaux accès prestation	N° d'appel
Fournisseurs			

Description

Pour tous les PDL BT le distributeur propose la prestation suivante : réponse sur les incidents en temps réel sur un serveur vocal interactif (ou par un agent de permanence) (Standard 1)

PRIX DE LA PRESTATION*Prix de la prestation*

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

✓ Mise à disposition d'un numéro d'appel

Délai standard de réalisation :

Standard : Agent de permanence

Clients	C1 à C5	Canaux accès prestation	Sans objet
Fournisseurs			

Description

Lorsque les contraintes techniques l'imposent, le distributeur peut être amené à effectuer des coupures.

L'information est faite par voie d'affichage, voie de presse, ou par courrier. Les clients CARD peuvent être contactés, pour plus de précautions, par téléphone.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

Nota : Clients prioritaires : l'information est effectuée dès que des travaux peuvent fragiliser l'alimentation du client, même s'ils ne doivent pas entraîner de coupure. Le critère « prioritaire » est déterminé par les Préfectures.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Appel téléphonique des clients C1
- ✓ Informations de tous les clients concernés par la coupure par courrier ou par voie d'affichage

Délai standard de réalisation :

Standard C1 : Contact téléphonique préalable à la coupure

Standard C2-C5 : Information écrite ou par voie d'affichage au moins 5 jours avant la coupure

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3		Mail Portail

Description

Option 1 : Bilan standard semestriel de continuité

GREENALP adresse un bilan standard semestriel de continuité couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan (les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par GREENALP sur le réseau alimentant le site).

Option 2 : Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité

GREENALP adresse un bilan sur la tenue des engagements personnalisés de continuité souscrits par le client dans le cadre d'un contrat Seuil Personnalisé Continuité.

Option 3 : Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité

GREENALP adresse, un bilan sur la tenue des engagements personnalisés portant sur les creux de tension dans le cadre d'un contrat Seuil Personnalisé sur la qualité.

Option 1 : Bilan standard semestriel de continuité

Prix de la prestation 289,90 € HT 347,88 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsque le bilan personnalisé annuel ou semestriel de continuité comprenant les éléments suivants (selon l'engagement souscrit) a été envoyé au client C1, aux fournisseurs C2 et C3

- ✓ Le nombre de coupures brèves et longues, ou nombre global de coupures
- ✓ Leurs motifs
- ✓ Leur durée

Option 2 : Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité

Prix de la prestation **Bilan annuel**
357,65 € HT 429,18 € TTC

Prix de la prestation **Bilan semestriel supplémentaire**
289,9 € HT 347,88 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsque le semestriel de continuité comprenant les éléments suivants a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2 et C3

- ✓ Le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures
- ✓ Leurs motifs
- ✓ Leur durée

Option 3 : Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité

Prix de la prestation **Bilan annuel**
1405,74 € HT 1686,89 € TTC

Prix de la prestation **Bilan semestriel supplémentaire**
289,9 € HT 347,88 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsque le bilan personnalisé annuel qualité comprenant les éléments suivants (selon l'engagement souscrit) a été envoyé au client C1 ou aux fournisseurs C2 et C3

- ✓ Le nombre des creux de tension
- ✓ Leur durée
- ✓ Leur profondeur

Délai standard de réalisation : 1 mois à compter de la fin de la période concernée

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que les clients aient préalablement souscrit les engagements de qualité et/ou de continuité correspondants dans leur contrat d'accès au réseau et pour les options 2 et 3, que les clients aient fourni une ligne Réseau Téléphonique Commuté permettant de télé-relever les instruments de mesure.

L'option semestrielle pour la réalisation des bilans doit être souscrite en début de période d'engagement.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

Description

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir GREENALP ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

PRIX DE LA PRESTATION

<i>Prix de la prestation</i>	422,07 € HT	506,48 € TTC
------------------------------	--------------------	---------------------

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La pose d'un analyseur de réseau
- ✓ La dépose de l'analyseur de réseau
- ✓ L'analyse des résultats
- ✓ La rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur

Délai standard de réalisation : A la **date convenue** avec le client

Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

Description

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir GREENALP ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation 1727,63 € HT 2073,16 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La pose d'un analyseur de réseau
- ✓ La dépose de l'analyseur de réseau
- ✓ L'analyse des résultats
- ✓ La rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

Les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
 Les fluctuations lentes de tension,
 Les creux de tension,
 Les déséquilibres,
 La fréquence,
 Les microcoupures,
 Les harmoniques.

Délai standard de réalisation : A la **date convenue** avec le client

Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3		Mail
			Portail

Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée

Description

Pour les points de connexion en HTB et HTA, la prestation consiste en la mise en place, au point de connexion, d'un dispositif permettant de manoeuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs d'arrivée du réseau, afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

Le gestionnaire de réseau public de distribution détermine la solution à mettre en place en fonction de la configuration technique de son réseau. La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne téléphonique dédiée, de la motorisation des interrupteurs d'arrivée au point de connexion de l'utilisateur et de leur compatibilité avec le coffret de télécommande du gestionnaire de réseau public de distribution.

La prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

PRIX DE LA PRESTATION

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

✓ Mise à disposition d'un numéro d'appel

Prix de la prestation

Clients C2-C3 : Télécommande 2 directions

785,23 € HT

942,28 € TTC

Clients C2-C3 : Télécommande 3 ou 4 directions

843,76 € HT

1012,51 € TTC

Délai standard de réalisation :

Envoi de l'étude de faisabilité = **Sous 6 semaines**

Réalisation des travaux : A la **date convenue** avec le client

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

Le client ait mis à disposition d'Enedis un point de raccordement téléphonique dédié dans le poste, disponible et conforme aux normes de télécommunications ainsi qu'une alimentation électrique basse tension, les cellules d'arrivée HTA au point de connexion du client soient

Les cellules d'arrivée HTA au point de connexion du client soient motorisées et compatibles avec le coffret de télécommande

(l'adaptation ou le remplacement des cellules d'arrivée est à la charge du client),

La prestation soit compatible avec les conditions normales d'exploitation du réseau (équilibre des charges, incompatibilité avec un raccordement en antenne),

L'exiguïté du local permette l'installation et l'intervention sur le coffret de télécommande tout en gardant le poste sous tension.

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

Certaines demandes client nécessitent une analyse technique et la prise de conseils et d'explication auprès du distributeur. Dans ce cas, un RDV téléphonique peut être pris auprès du distributeur, qui appelle le client pour :

- ✓ Fournir des explications techniques
- ✓ Déterminer à qui incombe le paiement des travaux
- ✓ Dans les cas simples, évaluer le budget nécessaire à la réalisation technique envisagée, et établir un devis par téléphone si le client décide de passer commande
- ✓ Dans les cas complexes, renseigner le client sur le coût de certains actes (ex : Ouverture de tranchée...)

Selon le degré de complexité de la demande exprimée, le distributeur détermine si une visite sur place est nécessaire ou non pour établir le devis.

Ce rendez-vous est proposé au fournisseur pour les clients rattachés à son périmètre.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

NF

NF

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Appel téléphonique par le distributeur
- ✓ Fourniture d'informations techniques
- ✓ Evaluation du coût total du projet ou d'éléments particuliers
- ✓ Etablissement d'un devis par téléphone, selon les cas
- ✓ Déplacement d'un technicien sur place si nécessaire
- ✓ Envoi du devis

Délai standard de réalisation :

Standard 1 : RDV téléphonique sous **5 jours ouvrés**

Standard 2 : Devis envoyé sous **10 jours ouvrés**

Standard 3 : Pour les raccordements, consulter la fiche concernée

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Raccordement provisoire

Description

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) puis à mettre en service, pour une durée définie, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

Forfait ou devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

Principe de facturation : Prestation sur devis. Le paiement total est exigé au moment du devis.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR: offre technique offre financière, planning type)
- ✓ Les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution
- ✓ La mise en service du raccordement provisoire
- ✓ La résiliation
- ✓ Le déraccordement
- ✓ Pose et dépose du dispositif de comptage

Par ailleurs, elle intègre pour les points de connexion C1 à C4 la rédaction et la signature des éventuelles conventions de raccordement et d'exploitation.

Délai standard de réalisation :

C4-C5 sans travaux sur le RPD standard : **10 jours ouvrés**
PDR sans travaux sur le RPD : **10 jours ouvrés**

C4-C5 avec travaux sur le RPD Express : **2 jours ouvrés**
PDR avec travaux sur le RPD : **6 semaines** à réception de la totalité des éléments du dossier

Fin des travaux : A la **date convenue** avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise :

A l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
Au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
Pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de l'éventuelle convention de raccordement.

La mise en service est réalisée sous réserve :

Que les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de GREENALP ait été réalisée
Que le client signe la « Fiche engagement client », relative à la conformité des installations, qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 1 an sauf chantier longue durée),
Que l'installation soit en conformité avec les normes en vigueur, (notamment NF C13-100 ou C14-100),
Qu'un accord de rattachement au responsable d'équilibre ait été transmis, pour les clients C1, ou que le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
Que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
Que le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Raccordement

Description

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

PRIX DE LA PRESTATION*Prix de la prestation*

Forfait ou devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'étude d'une solution technique
- ✓ La rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier)
- ✓ Les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution

Par ailleurs pour les points de connexion C1 à C4, elle intègre la rédaction et la signature des conventions de raccordement et d'exploitation.

Délaï standard de réalisation :

PDR: Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

Fin des travaux : A la **date convenue** avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

A l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,

Au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,

Pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de la convention de raccordement.

À l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant,

de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.

Pour les points de connexion C1 à C4, dans le cas d'une modification de raccordement, les conventions de raccordement, et le cas échéant d'exploitation, doivent être mises à jour.

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

Description

La prestation consiste à déplacer ou à modifier le raccordement d'un point de connexion (y compris déplacement de compteur) conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à GREENALP.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation

DEVIS

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'étude d'une solution technique
- ✓ La rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type)
- ✓ La réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire). du dispositif de comptage

Par ailleurs pour les points de connexion C1 à C4, elle intègre la rédaction des avenants des conventions de raccordement et d'exploitation si nécessaire.

Délai standard de réalisation :

PDR: Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous :

3 mois pour les points de connexion C1 à C4

10 jours pour les points de connexion C5, à réception de la totalité des éléments du dossier

Fin des travaux : A la **date convenue** avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

A l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,

Au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,

Pour les points de connexion C1 à C4, à la signature préalable de la convention de raccordement mise à jour.

870 - RACCORDEMENT/MODIFICATION DE RACCORDEMENT

Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement

Clients	C1 à C5	Canaux accès prestation	Téléphone Mail
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		

TIERS

Description

A la demande d'un tiers qui n'est pas l'usager (Mairie, voisin, ligue de protection des oiseaux) le distributeur procède au déplacement d'un ouvrage.

Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (ou à une visite sur place dans les cas complexes (Voir fiche 840).

La prestation consiste en l'étude de la solution technique, la rédaction de la proposition technique et financière, et les travaux de déplacement d'ouvrage.

PRIX DE LA PRESTATION

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Prix de la prestation

DEVIS

Principe de facturation : Prestation sur devis. Dans certaines conditions, les travaux sont gratuits pour le demandeur (ex : cas de privation de jouissance, droit de bâtir ou de clore, modification de voirie)

Délai standard de réalisation :

Standard 1 : Devis envoyé sous **10 jours ouvrés**

Standard 2 : Respect de la **date convenue** avec le client

(Sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires)

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve :

de l'acceptation de la PTF par le demandeur,

du respect de l'échéancier de paiement défini dans la PTF.

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs			

TIERS/PROPRIETAIRE

Suppression de raccordement

Description

A la demande d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers, le distributeur peut être sollicité pour débrancher le poste HTA ou supprimer le branchement BT lors de la résiliation, ou postérieurement à celle-ci.

La prestation, qui s'applique aux points de connexion ne correspondant pas à un branchement provisoire, consiste en la rédaction de la proposition technique et financière de débranchement, la mise hors tension de l'installation et les travaux de suppression du raccordement.

La dépose du compteur est incluse dans cette prestation.

PRIX DE LA PRESTATION*Prix de la prestation*

DEVIS

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Interruption de la fourniture si nécessaire
- ✓ Débranchement

Principe de facturation : *L'intervention est facturée à celui qui le demande : propriétaire, client, mairie (arrêté de péril)*

Justification : *La difficulté et les contraintes ne sont pas les mêmes selon que l'installation est alimentée en HTA ou en BT.*

Délai standard de réalisation :**Proposition technique et financière (PTF) :**

Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C5.

Travaux :

Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF

Clauses restrictives

Cette fiche ne concerne pas les branchements provisoires dont la dépose est incluse dans les devis.

La prestation est réalisée sous réserve que :

Elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution,

Aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble)

900 - AUTRES PRESTATIONS

Modification des codes d'accès au compteur

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3- 21		Mail

Description

La prestation consiste en la modification du paramétrage du comptage permettant de changer les codes d'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télé-relevables et la transmission des codes d'accès à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation **114,39 € HT** **137,27 € TTC**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Modification administrative
- ✓ Modification des paramétrages du comptage

Intervention éventuelle pour :

- ✓ Relevé d'index
- ✓ Remplacement des mémoires des compteurs

Délai standard de réalisation : Standard : **10 jours ouvrés**

Clauses restrictives

Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques à courbe de charge.

Clients		Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail (C5)

Enquête

Description

A la demande du fournisseur, un technicien se rend chez le client et recherche les éléments de réponse à la question du fournisseur.

Ex : présence ou non du client sur les lieux, enquête pour présomption de fraude ...

Enquête : La prestation, qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage, consiste en l'analyse des flux de soutirage du point de connexion avec enquête éventuelle sur place.

PRIX DE LA PRESTATION**Prix de la prestation :**

	Enquête sur place	
Pour les FR C2 à C4	101,33 € HT	121,60 € TTC
Pour les FR C5	30,43 € HT	36,52 € TTC
	Forfait agent assermenté	
Pour les FR C2 à C4	551,45 € HT	661,74 € TTC
Pour les FR C5	450,15 € HT	540,18 € TTC
	Remplacement d'appareil de comptage	
Pour les FR C2 à C4	463,89 € HT	556,67 € TTC
Pour les FR C5	65,38 € HT	78,46 € TTC
Pour les FR C2 à C4	ND	ND
Pour les FR C5	126,18 € HT	151,42 € TTC

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ Enquête sur place selon demande
- ✓ Forfait « agent assermenté » suite à fraude
- ✓ Remplacement d'appareil de comptage détérioré par le client
- ✓ Forfait régularisation suite à utilisation de l'énergie en LS sans prise d'abonnement

Forfait « agent assermenté » : Frais appliqués en cas de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès-verbal.

Délai standard de réalisation : Standard : 10 jours ouvrés/Express : 5 jours

940 - AUTRES PRESTATIONS

Intervention de courte durée

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

Description

La prestation consiste en la réalisation d'une intervention de durée inférieure à 15 minutes autres que celles définies par ailleurs dans les présentes règles tarifaires.

- ✓ Vérification de l'interface de communication « télé-information client » (TIC) ;
- ✓ Configuration des contacts du compteur pour l'utilisateur ;
- ✓ Vérification des contacts tarifaires du compteur ;
- ✓ Ouverture de local ;
- ✓ Contrôle de tension instantané sans pose d'enregistreur ;
- ✓ Pose d'affichette annonçant la suspension de l'alimentation électrique dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé.

PRIX DE LA PRESTATION

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Prix de la prestation :

C1-C4	117,77 € HT	141,32 € TTC
C5	30,43 € HT	36,52 € TTC

Délai standard de réalisation : Standard : **10 jours ouvrés**

Clients	C1	Canaux accès prestation	Téléphone
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		Mail Portail

TIERS

Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux

Description

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques de GREENALP.

Prestation 1 : Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants

La prestation consiste en la mise à disposition du matériel isolant adapté, la pose du matériel et la dépose du matériel.

Prestation 2 : Autres cas d'isolation du réseau

La prestation consiste en l'étude de la solution technique, l'envoi du devis et soit la réalisation des travaux de protection du réseau avec installation puis dépose du matériel adéquat, soit la mise hors tension des ouvrages du réseau, et la remise en état du réseau.

PRIX DE LA PRESTATION

Prestation 1 : Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants

Part fixe : Frais de pose et dépose du matériel

Prix de la prestation : 334,99 € HT 401,99 € TTC

Part variable : Au-delà d'1 mois de protection, une redevance de location mensuelle du matériel isolant, par portée

Prix de la prestation : 10,51 € HT/mois 12,61 € TTC/mois

PRIX DE LA PRESTATION

Prestation 2 : Autres cas d'isolation du réseau

Prix de la prestation : DEVIS

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La mise à disposition du matériel isolant adapté
- ✓ La pose du matériel
- ✓ La dépose du matériel

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ L'étude de la solution technique et l'envoi du devis
- ✓ La réalisation des interventions sur le réseau
- ✓ La remise en état du réseau

Délai standard de réalisation : Prestation 1 : 10 jours ouvrés

Prestation 2 : réalisée à une date convenue avec le demandeur

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C2-C3 C4-C5		

Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations

Description

La prestation consiste à mettre à disposition du fournisseur une plate-forme de tests de GREENALP pour lui permettre de réaliser une recette en cycle complet de son système d'information. Cette fiche doit-être utilisée à chaque fois que le fournisseur effectue une demande de participation à une session de tests qui ne répond pas aux critères standards.

PRIX DE LA PRESTATION

Prix de la prestation : DEVIS

Canaux d'accès à la prestation

Mail avec envoi d'un cahier des charges selon le modèle type établi par GREENALP

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ La mise à disposition d'une plate-forme de tests pour la durée commandée et d'un lot de points de connexion suffisant pour réaliser les tests
- ✓ La fourniture d'une assistance technique et fonctionnelle à la demande du fournisseur tout au long de la campagne
- ✓ Les opérations manuelles liées aux déroulements des tests à effectuer dans le Système d'Information de GREENALP sur demande du fournisseur

Délai standard de réalisation : 2 mois

Clauses restrictives

Les versions applicatives, et les ressources requises, soient disponibles aux dates demandées.

La faisabilité technique et fonctionnelle des tests prévus soit assurée (notamment mises en condition des points de connexion).

Le fournisseur accepte et respecte les procédures d'utilisation au service.

Le fournisseur respecte les limites précisées au service (volumétrie par jour notamment spécifiée dans le cahier des charges établi selon le modèle type de GREENALP).

1020 - AUTRES PRESTATIONS

Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA] (Super express)

Clients		Canaux accès prestation	
Fournisseurs	C5		Portail

Description

La prestation consiste en le rétablissement ou la mise en service dans la journée.

Option 1 : point de connexion équipé d'un compteur non communicant

Option 2 : point de connexion équipé d'un compteur communicant

OPTION 1

Prix de la prestation : 126,18 € HT 151,42 € TTC

Non facturée si la demande résulte d'une erreur du gestionnaire de réseau public de distribution. Ce tarif peut être majoré si l'intervention est réalisée en dehors des heures ouvrées.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Pour une mise en service sur installation existante :

- ✓ Le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur
- ✓ Le relevé et la transmission des index de mise en service

Lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite :

- ✓ Le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion
- ✓ La vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur
- ✓ La vérification de la présence des scellés de l'installation

Pour un rétablissement :

- ✓ Le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage du point de connexion
- ✓ Le relevé et la transmission des index de rétablissement

OPTION 2

Prix de la prestation : 50,48 € HT 60,58 € TTC

Non facturée si la demande résulte d'une erreur du gestionnaire de réseau public de distribution. Ce tarif peut être majoré si l'intervention est réalisée en dehors des heures ouvrées.

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Pour une mise en service sur installation existante :

- ✓ Le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur
- ✓ Le relevé et la transmission des index de mise en service
- ✓ La programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- ✓ La programmation de la puissance souscrite
- ✓ Lorsque l'alimentation est suspendue, l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réarmement par le client

Pour un rétablissement :

- ✓ Le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de la puissance de soutirage du point de connexion
- ✓ L'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client
- ✓ Le relevé et la transmission des index de rétablissement

Délai standard de réalisation : Standard : dans la journée si disponibilité